

DELIBERATION N° CB-04-02 DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2004

---

*Relative à la modification du règlement intérieur du comité de bassin  
et portant création du groupe de travail « politiques territoriales »*

Le Comité de bassin Seine-Normandie,

VU le décret n°66.699 du 14 septembre 1966 relatif aux Comités de bassin,

VU sa délibération du 3 décembre 2002 portant modification de son règlement intérieur,

**DELIBERE**

**Article unique**

Le paragraphe suivant est ajouté après le 3<sup>ème</sup> alinéa du titre III « organisation » (*article 13*) du règlement intérieur du Comité de bassin :

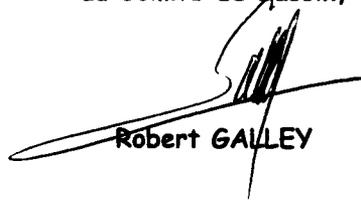
« Le Comité de bassin s'appuie sur le groupe "politiques territoriales" dans le domaine des politiques d'actions concertées dans le district Seine et côtiers normands telles que les SAGE, contrats de rivière, de baie ou tout autre démarche visant la programmation, sur un territoire pertinent, d'actions globales et cohérentes en matière d'eau et de milieux aquatiques.

A la demande du Président du Comité de bassin, en cas d'urgence notamment, le groupe peut formuler, au nom du Comité de bassin, un avis sur les contrats de rivière ou de baie. Les présidents des commissions géographiques font partie de droit du groupe "politiques territoriales" ».

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence,

  
Guy FRADIN

Le Président  
du Comité de bassin,

  
Robert GALLEY